

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Du lot n°2 – CH de SAINT JUNIEN

Marchés Publics de services

--==--

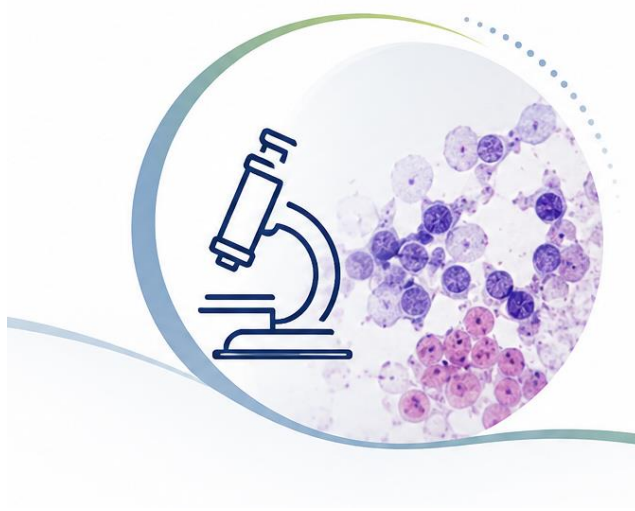
Pouvoir adjudicateur :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de LIMOGES
2, avenue Martin Luther King
87042 LIMOGES CEDEX
Adresse électronique : celluledesmarches@chu-limoges.fr

Objet de la consultation:

AOO N° AOO02.2026-LABO-GHT

Prestations de biologie externalisée : Anatomopathologie pour des établissements de santé du GHT du Limousin



Procédure :

Procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique

Référent Administratif : Thibault COUDERT

Adresse courriel : achatsght@ch-stjunien.fr



Définition des prestations demandées :

- **Lot n° 2 : Réalisation d'examens extemporanés pour le CH de Saint-Junien :**

CCTP Conditions d'exécution si le pouvoir adjudicateur retient l'offre de base

Le CH de Saint Junien souhaite faire appel à un prestataire externe pour la réalisation d'examens extemporanés dans le cas où il ne pourrait les réaliser par ses propres moyens. Le candidat mettra un technicien de laboratoire à disposition du CH dans le bloc opératoire. Ici le candidat indiquera dans son mémoire technique les ressources dont il dispose afin de mener à bien ces examens, les modalités de mise en œuvre de cette solution et le délai d'intervention après la demande faite par le CH.

CCTP : Conditions d'exécution si le pouvoir adjudicateur retient la variante

Dans l'hypothèse où la variante serait retenue en lieu et place de l'offre de base, le titulaire mettra en œuvre, une solution de numérisation des examens extemporanés réalisés au bloc opératoire par les personnels du centre hospitalier.

Cette solution comprendra :

- la transmission dématérialisée des examens vers le laboratoire extérieur ;
- la formation du personnel du bloc opératoire, notamment des IBODE et des médecins, aux modalités de gestion et de numérisation des examens extemporanés ;
- la fourniture de l'ensemble des équipements, interfaces et matériels nécessaires à la mise en œuvre de la prestation à distance.

La solution proposée devra permettre une prise en charge sécurisée, fluide et conforme aux exigences techniques et organisationnelles du marché.

Celle-ci sera mentionnée dans l'annexe 3 au CCTP dans la case « Proposition de variante à l'initiative du prestataire ». Ces prestations devront être réalisées en respect des modalités inscrites à l'annexe 3 au CCTP– Cadre de réponse prestation.